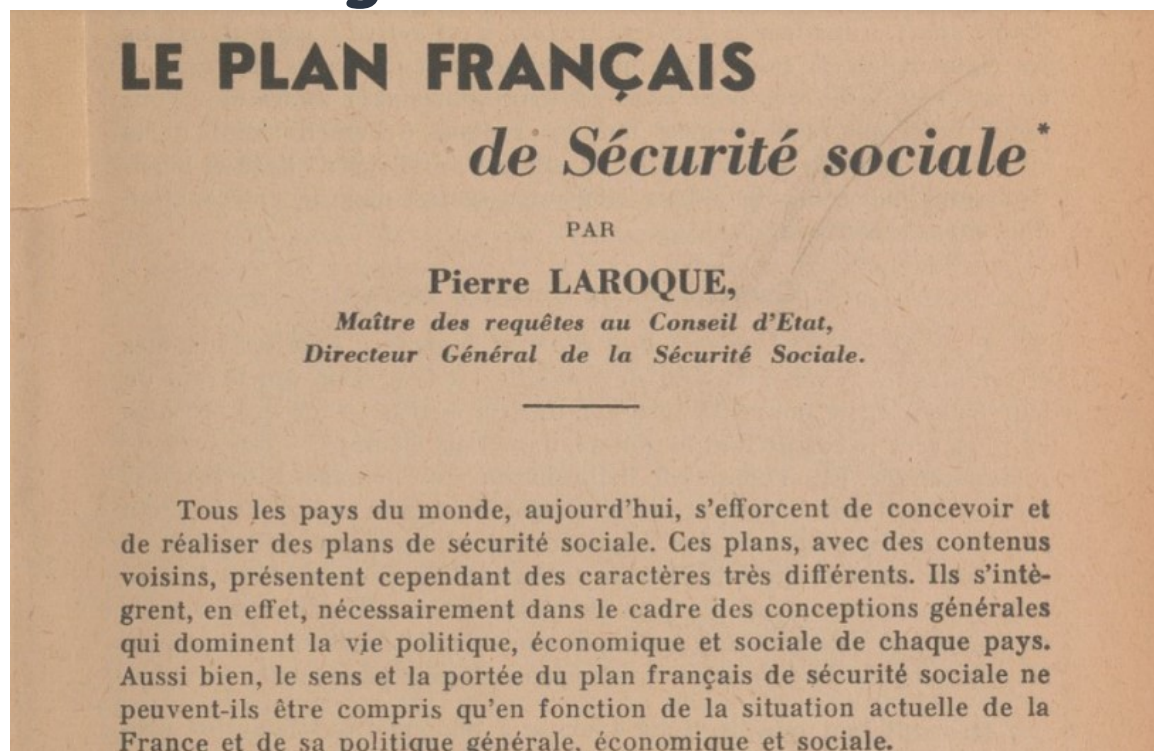


Les 80 ans de la Sécurité sociale : retour sur le passé, et regard vers l'avenir



La Sécurité sociale est créée en 1945 par les ordonnances des 4 et 19 octobre. 80 ans plus tard, elle est toujours d'aplomb en dépit de certains qui la jugent inadaptée aux évolutions actuelles ou trop dépen-sière. Pour autant, cette création en octobre 1945 participe à la refondation de la République dans notre pays, et à la mise en pratique d'une république sociale à même de protéger l'ensemble de la population. C'est pourquoi il est utile de revenir sur sa naissance et de s'interroger sur l'évolution actuelle.

Nous proposons ici une courte synthèse afin de présenter de nouveaux enjeux.

Une naissance heureuse dans une nouvelle France

Il est essentiel de rappeler à grands traits le contexte de cette création d'une protection sociale généralisée. La France en 1944-1945 sort de plusieurs années de guerre et d'occupation. Les institutions républicaines sont rétablies, même si on peine à construire une nouvelle constitution. Les forces politiques et syndicales, qui ont été à la manœuvre dans la Résistance pour libérer le pays et rétablir la démocratie, se préoccupent de la question sociale si vive à cette période. En effet, la France connaît alors une forte croissance démographique, avec une hausse de la natalité très importante, le fameux « baby boom ». Il faut donc se préoccuper du jeune âge et assurer le bon développement de toute cette jeunesse. De même, les personnes âgées sont nombreuses et souvent touchées par la précarité à cause des conséquences durables de la guerre qui se voient au quotidien dans de nombreuses villes ou villages détruits par les récents combats. Partout en France, l'économie se remet en ordre de marche, mais la population connaît de nombreuses difficultés.

*Une politique sociale volontariste se met en place avec l'aval de toutes les forces politiques, dans la droite ligne du programme du Conseil national de la Résistance, intitulé « **Les Jours heureux** ». La sensibilité politique de gauche et progressiste est alors majoritaire au sein du gouvernement provisoire, placé sous la direction du général de Gaulle. L'heure est grave et il faut rapidement donner à l'ensemble de la population les moyens de subvenir à ses besoins. L'idée d'un principe de sécurité sociale pour tout le monde trouve sa genèse dans les initiatives portées par des syndicats, des mutuelles et des assurances d'avant 1940 qui visaient à protéger au maximum les différents âges et à prémunir les hommes et les femmes des accidents de la vie et des difficultés du quotidien. Dans un système économique capitaliste, une telle initiative avait toutefois eu du mal à se concrétiser^[1] et c'est durant la Seconde Guerre mondiale que plusieurs initiatives voient le jour^[2]. L'expression même de « sécurité sociale » provient de Grande Bretagne, qui est le fer de lance parmi les Alliés de la construction du *Welfare State* (État Providence) grâce au rapport Beveridge de 1942.*

*De hauts fonctionnaires, comme **Pierre Laroque** (1907-1997), aidé par des forces politiques et syndicales, au premier desquelles on trouve le PCF avec **Ambroise Croizat** (1901-1951), ministre du*

travail de l'époque[3] : le but est, selon les mots de Laroque, de « garantir à tous les éléments de la population qu'en toutes circonstances ils jouiront de revenus suffisants pour assurer leur subsistance familiale[4] ».

Un tel principe s'incarne donc concrètement dans des structures comme les caisses maladie, vieillesse, famille, etc. *La Sécurité sociale devient rapidement le pilier de la protection sociale française, même si d'autres éléments s'y rapportent par ailleurs (par exemple lutte contre le chômage).* La création et la généralisation de la branche maladie avec la garantie d'accès aux soins par la prise en charge des dépenses de santé, en lien avec d'énormes progrès de la médecine entraînent un recul important de la mortalité, avec une hausse de l'espérance de vie pour l'ensemble de la population. Les politiques de prévention des risques professionnels et l'indemnisation en cas de dommages corporels liés au travail améliorent la santé et la sécurité au travail. *Les prestations sociales et familiales ainsi que le régime de retraite par répartition participent à la lutte contre la pauvreté.*

Tout cela porte ses fruits rapidement dans un contexte de croissance économique importante. Et une meilleure protection de la santé des Français et Françaises se met en place, en lien avec d'énormes

progrès de la médecine. Certaines professions (dans le monde agricole ou encore dans le monde de l'éducation) adoptent un fonctionnement spécifique, souvent jusqu'à aujourd'hui[5].

Dans cet ensemble d'institutions de sécurité sociale, les organisations syndicales ont un rôle fondamental puisque *la « Sécu » fonctionne selon la règle du paritarisme jusqu'en 1967, date d'une grande réforme qui renforce le rôle étatique. Cet attachement se retrouve jusqu'à aujourd'hui où les principales centrales syndicales ont organisé des événements autour des 80 ans de la Sécurité sociale*[6].

Difficultés et nouveaux enjeux

La réussite de la Sécurité sociale s'est accompagnée d'une forte augmentation des dépenses de santé dans notre pays, d'une augmentation aussi des attentes concernant l'État social et d'une augmentation plus récente de la précarité. Cependant, en dépit de certaines critiques, le service public de la Sécurité sociale montre sa pertinence actuelle, tout en étant organisée dorénavant autour de l'État ; qui définit les politiques et les budgets, avec des caisses autonomes qui mettent en œuvre ces politiques. La crise de l'État providence[7], alors que la France s'ouvre à l'Europe et à la mondialisation, a toutefois pu entraîner des

interrogations et des volontés de réforme. *Le vieillissement de la population a aussi actuellement une incidence forte.* Pour autant, la gestion collective de la sécurité sociale et l'attachement d'une très large partie de la population montre la pertinence de ce système qui est souvent cité en exemple à l'étranger.

Des améliorations sont néanmoins possibles et de nouveaux enjeux se profilent : ainsi, *les femmes sont souvent sous-diagnostiquées dans des pathologies graves*^[8], ce qui oblige à déployer de nouvelles actions de prévention et de soin. On peut le voir en ce mois d'octobre qui est traditionnellement depuis plusieurs le mois d'« octobre rose », campagne mondiale annuelle destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein.

On évoque également de nouveaux enjeux comme une sécurité sociale de l'alimentation ou bien encore un dispositif universel pour protéger les vivants contre la mort, en créant une sécurité sociale permettant d'améliorer la prise en charge des décès. Du point de vue syndical, on a également le souhait de renouer avec le dispositif originel et de renforcer le rôle du paritarisme dans la gestion de cette institution^[9].

80 ans après, il est indispensable de revenir aux fondamentaux concernant la Sécurité sociale : la solidarité dans la société, la prise en compte des

accidents de la vie, la volonté farouche de progrès social, ce sont autant d'éléments qui ont permis sa mise en place. Il est nécessaire de continuer à mettre en avant aujourd'hui et demain.

[1] Sur l'ensemble de l'histoire de la sécurité sociale, voir l'excellente synthèse de Colette Bec, *La Sécurité sociale. Une institution de la démocratie*, Gallimard, NRF « bibliothèque des sciences humaines », 2014. À compléter par le livre fondateur d'Henri Hatzfeld, *Du paupérisme à la Sécurité sociale*, Armand Colin, 1971. Sur la généalogie de l'idée de sécurité sociale, on pourra consulter l'ouvrage fondamental de François Ewald, *Histoire de l'État providence*, Livre de poche, 1996. L'auteur, tenant d'une pensée libérale de droite et fin connaisseur de l'idée même d'assurance sociale, montre bien les enjeux de la question au XIXème siècle.

[2] Sur l'histoire et la généalogie d'une protection universelle de la population contre le marché économique en système capitalisme après la Seconde Guerre mondiale, voir l'étude majeure de Karl Polanyi, *La Grande transformation*, Gallimard, « Tel », 2009.

[3] Voir Emmanuel Defouloy, Ambroise Crozat. *Justice sociale et humanisme en héritage*, Geai bleu

éditions, 2025. Voir également sa notice dans le Maitron, <https://maitron.fr/croizat-ambroise/>

[4] Pierre Laroque, « le plan français de sécurité sociale », *Revue française du travail*, numéro 1, avril 1946, en

ligne <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t5334922n/f1.image> La photographie illustrant notre article est la première de cette étude de Laroque.

[5] Voir notre article « Henri Aigueperse et la naissance de la MGEN » en ligne <https://centrehenriaigueperse.com/2024/09/27/henri-aigueperse-et-la-creation-de-la-mgen/>

[6] L'UNSA a ainsi organisé un grand colloque le 30 septembre dernier.

[7] Voir Pierre Rosanvallon, *La Nouvelle question sociale*, Seuil, 1995.

[8] Gilard M, *L'inégalité de prise en charge de l'infarctus du myocarde chez les femmes en France*, en ligne https://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2025/02/Rapport-25-01-L-in-galit-de-prise-en-charge-de-2025_Bulletin-de-l-Acad-mi.pdf

[9] Voir à ce sujet le dossier de la revue *Politis* « Sécurité sociale, 80 ans après : étendre la solidarité » où l'on peut retrouver les propos de Dominique Corona, secrétaire général adjoint de l'UNSA, au sujet des revendications syndicales.

En savoir plus sur Centre de Recherche de Formation
et d'Histoire sociale - Centre Henri Aigueperse -
Unsa Education